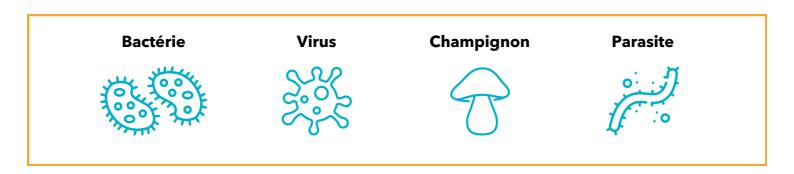


LE RISQUE BIOLOGIQUE

Ensemble des risques (infectieux, immuno-allergiques, toxiniques, cancérogènes), à l'origine de pathologies ayant pour causes des agents biologiques pathogènes, présents en milieu de travail, et agissant de façon néfaste sur la santé des salariés.

LES DIFFÉRENTS AGENTS BIOLOGIQUES



QUELS RISQUES POUR LA SANTÉ?

La plupart des agents biologiques sont inoffensifs pour l'homme. Cependant, certains peuvent entraîner 4 types de répercussions sur la santé :

- 1. Infections : pénétration et multiplication de l'agent biologique dans le corps ;
- 2. Allergies : présence dans l'organisme d'un allergène pouvant provenir d'un agent biologique (essentiellement moisissures, bactéries actinomycètes) ;
- 3. Effets toxiniques: libération de toxines par certains agents biologiques (mycotoxines);
- 4. Cancers : infections pouvant entraîner des cancers (cancer du foie et hépatite B).

OÙ SONT-ILS?

Le risque biologique concerne de multiples activités :

les métiers de la santé, les services à la personne, l'agriculture, les industries agroalimentaires, les métiers de l'environnement...

Les salariés sont exposés à des agents biologiques lors :

- D'une utilisation délibérée de micro-organismes : laboratoires R&D, industries pharmaceutiques ou de biotechnologie, entreprises utilisant des micro-organismes tels que les fontaines de dégraissage, la dépollution des effluents de cabines de peinture, l'extraction de minerais, la réhabilitation de sols de friches industrielles...;
- D'une exposition potentielle. Les agents biologiques peuvent être présents :
 - En raison de l'activité elle-même (métiers de la santé...);
 - En raison des caractéristiques environnementales de l'activité : chaleur, humidité, traitement des déchets, papeteries, industrie du coton....

FOCUS

GROSSESSE

Certaines infections (listériose, toxoplasmose, varicelle...) peuvent conduire à un avortement, une naissance prématurée ou à des malformations chez l'enfant. Certains vaccins ou traitements sont contre-indiqués chez la femme enceinte.



La vaccination ne peut en aucun cas se substituer à la mise en place des mesures de prévention des risques biologiques. Être vacciné contre un ou plusieurs agents biologiques ne dispense pas du respect des règles de sécurité mises en place.

Concernant les obligations vaccinales (voir règlementation) : aucune vaccination ne peut être pratiquée sans l'accord explicite du travailleur.





RÈGLEMENTATION

- <u>De nombreux textes règlementent le risque biologique.</u>
- Article R4421-20 Code du travail : un employeur doit s'intéresser plus particulièrement aux agents biologiques représentant l'ensemble des micro-organismes susceptibles de provoquer une allergie, une infection ou une intoxication.

VACCINATION

- Seul le Code de la santé publique rend obligatoire certaines vaccinations pour les personnes exerçant une activité professionnelle les exposant à des risques de contamination, notamment dans les établissements de prévention et de soins (article L. 3111-4).
- Le Décret n° 2019-149 du 27 février 2019, modifiant le décret n° 2007-1111 du 17 juillet 2007, a suspendu l'obligation du BCG.
- Les frais inhérents aux vaccinations sont à la charge de l'employeur (article R. 4426-6 du Code du travail).



Scannez le QR Code pour accéder au calendrier vaccinal

MESURES DE PRÉVENTION

Les agents biologiques se transmettent en suivant une chaîne de transmission, depuis le réservoir d'agents biologiques, jusqu'à l'hôte potentiel.

L'évaluation des risques se fait en suivant la chaîne de transmission à partir du « réservoir » d'agents biologiques jusqu'au travailleur exposé.

La prévention des risques consiste à rompre cette chaîne le plus en amont possible.

Elle passe par des mesures d'organisation du travail, de protection collective et individuelle, ainsi que d'information et de formation du personnel. Ces mesures de prévention doivent être adaptées à l'activité professionnelle considérée.

Le réservoir

Lieu dans lequel s'accumulent les agents biologiques (vivant ou inanimé, animal, eaux usées...).

Les portes de sorties ou modes d'accès au réservoir

Pour qu'il y ait une exposition, il faut que les agents biologiques puissent sortir du réservoir ou que le travailleur puisse avoir accès à ce réservoir.

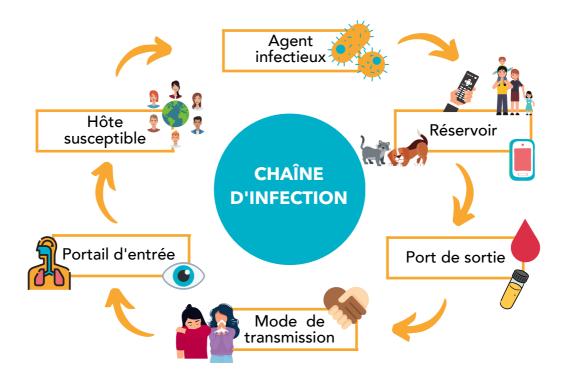
Transmission

La transmission en milieu professionnel peut se faire par voie respiratoire (inhalation), par le contact avec la peau ou les muqueuses, par inoculation (blessure, morsure ou piqûre d'insecte) ou plus rarement par voie digestive.

L'hôte potentiel

Il se trouve au bout de la chaîne de transmission. En milieu professionnel, il s'agit du travailleur.

Lors de l'évaluation des risques biologiques, il est aussi tenu compte des molécules associées aux agents biologiques vivants, comme les toxines produites par les bactéries ou les moisissures (mycotoxines), les endotoxines issues de la paroi de certaines bactéries, etc.



BASE BAOBAB - BAse d'Observation des Agents Biologiques

Véritable aide à l'évaluation des risques biologiques, cette base propose des fiches synthétiques destinées à un large public. Découvrir la base BAOBAB.



TRAÇABILITÉ

- Article R. 4121-1 et suivants du Code du travail
- Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnel (DUERP)

Flashez le QR code